

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Hôtel  
Château  
Laurier

→ Québec

Les 8 et 9 juin 2017

Les documents présentés lors de l'assemblée ainsi que ce cahier sont disponibles sur le portail <http://www.accesporcqc.ca> (aller dans publications disponibles puis divers et Assemblées)



Tenez-vous informé!  
Bulletin d'information des Éleveurs de porcs du Québec envoyé chaque semaine  
Pour le recevoir : [marchambault@leseleveursdeporcs.quebec](mailto:marchambault@leseleveursdeporcs.quebec)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Ordre du jour .....</b>	<b>1</b>
----------------------------	----------

### **Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le le Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec**

Règles de régie interne des Éleveurs de porcs du Québec	
• Procédures d'assemblée .....	7
Avis de convocation.....	11
Procès-verbal :	
• Assemblée générale annuelle des 9 et 10 juin 2016.....	15
Suivi des résolutions adoptées aux assemblées de 2016 .....	33
Résolutions 2017 .....	39

### **Assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec**

Avis de convocation.....	55
Ordre du jour.....	2
Procès-verbaux :	
• Assemblée générale annuelle du 10 juin 2016 .....	59
• Assemblée générale spéciale (semi-annuelle) du 11 novembre 2016.....	63

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
Les Éleveurs de porcs du Québec**

**Les 8 et 9 juin 2017**

---

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

**Jeudi 8 juin 2017**

**Inscription**

- |                |         |  |
|----------------|---------|--|
| <b>9 h 30</b>  | 10 min. | <b>1. Ouverture de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec</b>   |
|                |         | <b>2. Lecture et adoption de l'avis de convocation</b>   |
|                |         | <b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>   |
| <b>9 h 40</b>  | 10 min. | <b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des producteurs de porcs visés par le Plan conjoint des 9 et 10 juin 2016</b>      |
| <b>9 h 50</b>  | 45 min. | <b>5. Allocution du président des Éleveurs de porcs du Québec</b><br><i>M. David Boissonneault</i>   |
| <b>10 h 35</b> | 60 min. | <b>6. Rapport des activités</b><br><i>M. Jean Larose, directeur général, Les Éleveurs</i><br><i>M. Mario Rodrigue, directeur général adjoint, Les Éleveurs</i> |
| <b>11 h 35</b> | 20 min. | <b>7. Rétrospective média</b><br><i>Mme Jeanne Sanchez-Bradley, agente aux communications, Les Éleveurs</i>  |
| <b>11 h 55</b> | 95 min. | <b>Diner</b>   |
| <b>13 h 30</b> | 20 min. | <b>8. Dévoilement du site Web</b><br><i>Mme Jeanne Sanchez-Bradley, agente aux communications, Les Éleveurs</i>  |
| <b>13 h 50</b> | 30 min. | <b>9. Hommage aux administrateurs sortants</b>   |
| <b>14 h 20</b> |         | <b>Ajournement de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec</b>  |

**ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

- |                |         |   |
|----------------|---------|---|
| <b>14 h 20</b> | 5 min.  | <p><b>1. Ouverture de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec</b></p> <p><b>2. Lecture et adoption de l'avis de convocation</b></p> <p><b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour</b></p> <p><b>4. Lecture et adoption des procès-verbaux :</b></p> <p style="padding-left: 20px;"><b>4.1. De l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du 10 juin 2016</b></p> <p style="padding-left: 20px;"><b>4.2. De l'assemblée générale spéciale (semi-annuelle) des Éleveurs de porcs du 11 novembre 2016</b></p> |
| <b>14 h 25</b> | 10 min. | <p><b>5. Présentation et adoption des états financiers du Fonds d'administration des paiements anticipés</b></p> <p><i>Mme Diane Martel, directrice de la comptabilité et des finances, Les Éleveurs</i></p> <p><b>6. Nomination d'un auditeur</b></p>  |
| <b>14 h 35</b> | 45 min. | <p><b>7. Dévoilement des gagnants du concours RSO</b></p> <p><i>M. Yvan Fréchette, président du comité cohabitation et environnement</i></p> <p><i>Mme Marie-Eve Tremblay, directrice, affaires économiques, Les Éleveurs</i></p>   |
| <b>15 h 20</b> | 20 min. | <p><b>8. Allocution du président général de l'Union des producteurs agricoles</b></p> <p><i>M. Marcel Groleau</i></p>   |
| <b>15 h 40</b> | 5 min   | <p><b>9. Rapport du président du comité de mise en candidature</b></p>  |
| <b>15 h 45</b> | 25 min  | <p><b>10. Présentation des candidats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président</li> <li>- Premier vice-président</li> <li>- Deuxième vice-président</li> </ul>   |
| <b>16 h 10</b> | 20 min. | <p><b>11. Allocution du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada</b></p> <p><i>M. Jean-Claude Poissant</i></p>   |
| <b>16 h 30</b> | 30 min. | <p><b>12. Message du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec</b></p> <p><i>M. Laurent Lessard</i></p>   |
| <b>17 h</b>    |         | <b>Ajournement de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec</b>   |
| <b>17 h 10</b> |         | <b>Cocktail</b>   |
| <b>19 h</b>    |         | <b>Banquet</b>  |

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
Les Éleveurs de porcs du Québec**

**Les 8 et 9 juin 2017**

**ASSEMBLÉE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

**Vendredi 9 juin 2017**

**Reprise de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec**

<b>8 h 30</b>	15 min.	<b>10. Suivi des résolutions</b>
<b>8 h 45</b>	90 min.	<b>11. Période d'étude des résolutions</b>
<b>10 h 15</b>	15 min.	<b>Pause</b>
<b>10 h 30</b>	20 min.	<b>12. Présentation et adoption des états financiers</b> <i>Mme Diane Martel, directrice de la comptabilité et des finances, Les Éleveurs</i>
		<b>13. Nomination d'un auditeur</b>
<b>10 h 50</b>	30 min.	<b>14. Présentation marketing</b> <i>Mme Danielle Vaillant, directrice du marketing, Les Éleveurs</i>
<b>11 h 20</b>	20 min.	<b>15. Présentation du représentant du Conseil canadien du porc</b> <i>M. Normand Martineau, deuxième vice-président du conseil exécutif</i>
<b>11 h 40</b>	15 min.	<b>16. Présentation de la 4<sup>e</sup> édition du Porc Show</b> <i>M. Sébastien Lacroix, directeur général adjoint de l'AQINAC</i>
<b>11 h 55</b>		<b>17. Levée de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec</b>

**ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

**Reprise de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec**

<b>11 h 55</b>	60 min	<b>13. Nomination d'un président d'élections et de trois scrutateurs</b>
		<b>14. Vote</b>
<b>12 h 55</b>	15 min.	<b>15. Résultat des élections</b>
		<b>16. Divers</b>
<b>13 h 10</b>		<b>17. Levée de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec</b>
<b>13 h 10</b>	60 min.	<b>Dîner</b>

**Assemblée générale annuelle  
des producteurs visés par le  
Plan conjoint  
des producteurs de porcs du Québec**

**Juin 2017**

## **RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

### **PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**

**N.B : Les règles de procédures incluses dans les règles de régie interne pour les assemblées générales des producteurs visés par le plan conjoint s'appliquent également pour les assemblées générales des Éleveurs conformément aux dispositions prévues aux règlements généraux des Éleveurs.**

#### **Article 29**

#### **RÉSOLUTIONS**

- a) Toute résolution traitée à l'item « Résolutions » de l'ordre du jour doit avoir été préalablement soumise au comité des résolutions, au cours de la période déterminée par le conseil d'administration des Éleveurs de porcs du Québec.

Le comité des résolutions est composé du président des Éleveurs et de trois membres du conseil d'administration.

Le comité des résolutions a pour mandat :

1. De recevoir, classifier, regrouper, reformuler et refuser, s'il y a lieu, les résolutions soumises par les syndicats régionaux;
  2. De rediriger au conseil d'administration, comités de mise en marché (finisseur ou naisseur), s'il y a lieu, les résolutions qui sont spécifiques à leur mandat;
  3. De choisir entre des résolutions divergentes ou différentes sur un même sujet, celle qui sera soumise aux délégués pour étude et adoption;
  4. De traiter les résolutions extraordinaires soumises par les syndicats;
  5. S'il y a lieu, proposer des projets de résolution.
- b) Une résolution soumise à l'étude de l'assemblée à la suite d'une proposition dûment présentée et appuyée est une proposition au sens des présentes règles.

## **LE DROIT DE PAROLE**

### **Article 30**

Lorsqu'un délégué ou toute autre personne qui a le droit de parole désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'un délégué demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un délégué a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à une autre personne de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

## **LES PROPOSITIONS**

### **Article 31**

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un délégué et appuyée par un deuxième, la proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote;
- b) Lorsqu'un délégué désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Si l'assemblée exige qu'elle soit présentée par écrit, le secrétaire rédige la proposition et en donne la lecture à l'assemblée;
- c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

## **LE DÉBAT**

### **Article 32**

- a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui de droit peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition;
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de 5 minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un délégué qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre;
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et tout amendement doit être appuyé;

- d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition;
- e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être modifié. On prend le vote en commençant par le sous-amendement si le sous-amendement est battu, et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement;
- f) Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale;
- g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

## **LE VOTE**

### **Article 33**

- a) Quand le vote est appelé par le président ou à la suite d'une motion dûment proposée, appuyée et acceptée par la majorité des délégués, toute discussion cesse et le vote se prend;
- b) Sauf pour les dispositions spécifiques prévues par les modalités électorales, les votes en assemblée se font par vote électronique ou, advenant l'impossibilité d'utiliser ce processus, par vote à main levée. Le vote électronique est considéré être un vote secret. Une question doit être soumise au vote secret si deux délégués en font la demande;
- c) Le président d'assemblée n'a droit de vote qu'au cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.



AGIR  
MAINTENANT  
POUR UN  
AVENIR  
PROSPÈRE



19 mai 2017

## AVIS DE CONVOCATION

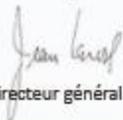
### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC

AUX ÉLEVEURS DE PORCS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT  
DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC ET INSCRITS  
AU FICHIER DES PRODUCTEURS DE PORCS

**8 ET 9 JUIN 2017**  
DÈS 9H30 LE 8 JUIN 2017

HÔTEL CHÂTEAU LAURIER,  
1220, PLACE GEORGE-V OUEST,  
QUÉBEC, G1R 5B8

Lors de cette assemblée, outre l'adoption du rapport annuel des activités, l'approbation des états financiers de l'exercice écoulé et la nomination d'un auditeur comptable, les délégués pourront débattre des orientations et positions des Éleveurs et faire le point sur les différents dossiers.

  
Jean Larose, agr. Directeur général

#### Inscription :

Veillez faire votre inscription à l'AGA à l'adresse suivante : [https://porcs\\_aga2017.eventbrite.ca](https://porcs_aga2017.eventbrite.ca).

#### Réservation de chambre :

Si vous désirez faire une réservation de chambre, vous pouvez communiquer avec le Château Bellevue (hôtel voisin du lieu de l'assemblée) au 1-877-849-1877 avant le 28 mai (bloc # 90588). Le nombre de chambres est limité.

Vous pouvez consulter le projet d'ordre du jour sur le site pour les éleveurs : <http://www.accesporcqc.ca>

## **PROCÈS-VERBAL**

# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

# PROCÈS-VERBAL

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT

Hôtel Château Laurier, Québec  
Les 9 et 10 juin 2016

---

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT

M. David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des producteurs de porcs du Québec visés par le Plan conjoint, à 9 h 30, le 9 juin 2016 sur proposition de M. Pascal Rioux, appuyée de Mme Renée Henri.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Après lecture, sur motion dûment proposée par M. Serge Ménard, appuyée par M. Jean-Guy Hamelin, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation en date du 20 mai 2016.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour est soumis. Sur motion dûment proposée par M. Louis Hébert, appuyée par M. Bruno Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le projet d'ordre du jour suivant :

#### **Jeudi 9 juin 2016**

- |         |     |  |
|---------|-----|--|
| 9 h 30  | 1.  | Ouverture de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec   |
|         | 2.  | Lecture et adoption de l'avis de convocation   |
|         | 3.  | Lecture et adoption de l'ordre du jour   |
| 9 h 40  | 4.  | Lecture et adoption des procès-verbaux :   |
|         | 4.1 | De l'assemblée générale annuelle des 28 et 29 mai 2015   |
|         | 4.2 | De l'assemblée générale spéciale (semi-annuelle) des 12 et 13 novembre 2015  |
| 9 h 50  | 5.  | Allocution du président des Éleveurs de porcs du Québec<br><i>M. David Boissonneault</i>   |
| 10 h 20 | 6.  | Allocution de Monsieur le Ministre Pierre Paradis  |
| 10 h 50 | 7.  | Rapport des activités<br><i>M. Jean Larose, directeur général, Les Éleveurs</i><br><i>M. Mario Rodrigue, directeur général adjoint, Les Éleveurs</i> |
| 11 h 50 | 8.  | Allocution du Secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada<br><i>M. Jean-Claude Poissant</i>              |
| 12 h 10 |     | Dîner  |

- 13 h 40 9. Hommage aux administrateurs sortants
- 13 h 55 10. Dévoilement du livre de Michel Morisset  
*M. Michel Morisset, directeur, programme de maîtrise en agroéconomie, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval*
- 14 h 15 11. Allocution du président général de l'Union des producteurs agricoles  
*M. Marcel Groleau*
- 14 h 35 12. Allocution du président du Conseil canadien du porc  
*M. Rick Bergmann*
- 14 h 55 13. Moment du 50<sup>e</sup> anniversaire des Éleveurs de porcs du Québec
- 16 h 25 Ajournement de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec
- 17 h Cocktail - Château Frontenac  
1, rue des Carrières, Québec
- 19 h Banquet - Château Frontenac

**Vendredi 10 juin 2016**

- Reprise de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec
- 9 h 25 14. Présentation et adoption des états financiers  
*Mme Diane Martel, directrice de la comptabilité et des finances, Les Éleveurs*
15. Nomination d'un auditeur
- 9 h 45 16. Présentation des résultats de l'étude du coût de production des Éleveurs  
*M. Julien Racicot, économiste, Les Éleveurs*
- 10 h 15 17. Présentation marketing  
*Mme Danielle Vaillant, directrice du marketing, Les Éleveurs*
- 10 h 45 18. Rétrospective médias  
*Mme Gaëlle Leruste, conseillère principale communications et affaires publiques, Les Éleveurs*
- 11 h 05 19. Suivi des résolutions
- 11 h 20 20. Période d'étude des résolutions
- 12 h 50 21. Divers
22. Levée de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec

**4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

**4.1 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES 28 ET 29 MAI 2015**

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec, tenue les 28 et 29 mai 2015, dispensé de lecture, est adopté à l'unanimité sur motion dûment proposée par M. Yvan Fréchette, appuyée par M. Benoît Magny, avec la correction du nom de Mme Aline Lampron au lieu de Lyne Lampron comme il avait été écrit au point 15 du procès-verbal.

#### **4.2 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE (SEMI-ANNUELLE) DES 12 ET 13 NOVEMBRE 2015**

Le procès-verbal de l'assemblée générale spéciale (semi-annuelle) du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec, tenue les 12 et 13 novembre 2015, dispensé de lecture, est adopté à l'unanimité sur motion dûment proposée par Mme Renée Henri, appuyée par Mme Lisette Jean.

#### **5. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

M. Cécilien Berthiaume invite M. David Boissonneault à livrer son message à l'assemblée.

Dans son discours, le président a souligné les 50 ans des Éleveurs de porcs et rappelé les réalisations que l'organisation a pu apporter sur une base individuelle et collective, mettant notamment en relief sa capacité à se moderniser et à s'adapter « À une époque où les choses ne sont pas conçues pour durer, c'est toute une fierté de passer le cap des 50 ans pour une organisation dont l'action collective est au cœur de nos réalisations. Pour obtenir les résultats que nous avons aujourd'hui, nous avons travaillé fort. Nous avons travaillé ensemble pour se donner des outils collectifs répondant à nos besoins comme le Plan conjoint ou l'ASRA. Ces outils-là ont encore le potentiel de faire le travail aujourd'hui, et nous en avons besoin. Nos demandes sur l'ASRA n'ont pas changé : nous voulons avoir une meilleure couverture des coûts de production et une ASRA sécurisée sur plusieurs années. Et cet outil doit se combiner avec un coup de pouce aux investissements. »

Le président a par ailleurs interpellé le gouvernement sur la nécessité d'un appui pour assurer les investissements sur les fermes porcines, un secteur affichant les meilleures perspectives de croissance dans le domaine agroalimentaire. Il a terminé en soulignant que le secteur compte sur une relève motivée et avant-gardiste, désireuse de réussir en se donnant les moyens et les compétences nécessaires, une relève qu'il a d'ailleurs invitée à s'engager au sein de l'organisation.

#### **6. ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MINISTRE PIERRE PARADIS**

Le ministre Pierre Paradis a félicité les Éleveurs de porcs pour leurs 50 ans. Le secteur porcin est un modèle de filière agricole performante, a-t-il précisé, tout en soulignant la rigueur démontrée par les Éleveurs dans la préparation et la défense de leurs dossiers. Il a rappelé que les efforts de son gouvernement, au cours des deux dernières années, incluant ceux venant du secteur agricole, ont permis de redresser les finances publiques. Ce faisant, l'État est maintenant mieux positionné pour stimuler les investissements. Il a ajouté qu'il avait bien entendu les demandes des Éleveurs sur le maintien et la bonification de l'ASRA, mentionnant que les attentes des Éleveurs à ce sujet sont raisonnées et raisonnables. Il dit comprendre également le besoin d'investir pour moderniser les infrastructures de production et, à cet effet, a mentionné que l'État entend supporter les entreprises pour la réalisation de ces investissements. Le défi est de faire reconnaître ce besoin par le Conseil des ministres. Il a conclu en mentionnant que son ministère préparait un sommet sur l'alimentation, cet automne, un lieu qui réunira tous les secteurs, dont ceux de l'agriculture, et qui permettra de répondre aux besoins à la suite d'un consensus. Il a invité le secteur porcin à y participer pour faire valoir ses enjeux. Questionné sur la possibilité de créer un programme d'appui à une stratégie pour améliorer la santé des troupeaux, le ministre s'est engagé à soumettre la

question lors de la rencontre des ministres de l'Agriculture en juillet prochain. Après avoir répondu aux questions, il a annoncé une bourse de 5 000 \$ qui sera remise à un jeune de la relève porcine qui sera identifié par les Éleveurs de porcs.

#### **7. RAPPORT DES ACTIVITÉS**

MM. Jean Larose, directeur général et Mario Rodrigue, directeur général adjoint des Éleveurs ont fait le point sur les actions réalisées par les Éleveurs au cours de la dernière année et les résultats qui s'en dégagent. Au terme de cette présentation, il fut unanimement résolu, sur proposition de M. Bruno Bouffard, appuyée de M. Serge Ménard, d'adopter le rapport des activités.

#### **8. ALLOCUTION DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DU CANADA**

M. Jean-Claude Poissant a, d'entrée de jeu, tenu à souligner quelques réalisations des Éleveurs de porcs au fil des ans, témoignant de leur leadership après 50 ans d'existence. Il a par la suite indiqué que son gouvernement continue ses efforts pour ouvrir des marchés étrangers, notamment en encourageant l'aboutissement de l'Accord de commercialisation global économique et en poursuivant les discussions auprès de l'industrie pour peaufiner le Partenariat transpacifique. Enfin, il a rappelé que le gouvernement travaille à mettre en place le cadre stratégique agricole qui remplacera le programme Cultivons l'avenir 2 et a invité les Éleveurs à participer à la consultation pour bonifier le nouveau programme.

Dans les questions qui ont suivi, le député a été interpellé sur les besoins d'investissement des éleveurs dans leur entreprise, notamment en matière de bien-être animal, de santé et de mise aux normes des bâtiments. M. Poissant a mentionné que son gouvernement investira mais graduellement.

Sur l'accessibilité au Programme de paiements anticipés pour les naisseurs spécialisés dans la vente au sevrage et les finisseurs en tout plein tout vide, M. Poissant a convenu d'organiser une rencontre pour que les Éleveurs de porcs lui présentent une fiche détaillée de la situation. Enfin, interrogé sur la lourdeur administrative pour l'accès à la main-d'œuvre étrangère, le député, qui a reconnu cette situation, a indiqué que son gouvernement était en consultation à ce sujet.

#### **AJOURNEMENT ET REPRISE**

Dîner 12 h 10. Sur proposition de M. René Roy, appuyée par Mme Lyse Grenier-Audet, il est unanimement résolu d'ajourner pour le dîner. La reprise de la réunion s'est faite sur une proposition de M. Normand Martineau, appuyée de M. François Nadeau.

#### **9. HOMMAGE AUX ADMINISTRATEURS SORTANTS**

Les Éleveurs de porcs ont rendu hommage à Mme Lisette Jean qui avait annoncé son départ du conseil d'administration. Mme Jean s'est retirée après six ans d'engagement. En plus de ses responsabilités à titre de présidente des Éleveurs de porcs du Bas-Saint-Laurent, Mme Jean était

également engagée au sein de comités, dont ceux de l'environnement, la vie associative et l'élevage à forfait. Le président David Boissonneault, au nom du conseil d'administration, a tenu à la remercier pour son implication. Mme Jean a tenu à remercier tous les administrateurs et les employés qui se dévouent pour l'avancement des dossiers, en soulignant que c'est tous ensemble qu'on parvient à obtenir des gains.

**10. DÉVOILEMENT DU LIVRE DE MICHEL MORISSET**

Michel Morisset, professeur titulaire en histoire et politiques agroalimentaires à l'Université Laval, a dévoilé le livre *L'industrie porcine au Québec – 50 ans d'évolution*. Observateur de l'industrie porcine depuis 25 ans, M. Morisset, par ce livre qu'il a coécrit, en plus d'en assumer la direction, offre un regard extérieur important du secteur porcin. Pour lui, il était primordial de laisser une trace sur l'analyse du secteur porcin, particulièrement pour les institutions scolaires offrant des programmes en agriculture, et d'expliquer l'évolution de la production porcine.

**11. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)**

Le président général de l'UPA, Marcel Groleau, a d'abord tenu à féliciter les Éleveurs pour leurs 50 années d'existence et le travail accompli au cours de ces années. M. Groleau a par la suite fait état du travail réalisé en étroite collaboration avec la Fédération canadienne de l'agriculture sur les négociations en cours pour l'élaboration du programme qui remplacera le Cadre stratégique agricole canadien 2 à compter de 2018. On demande de réinvestir de façon à permettre le développement du secteur agricole et à rester compétitif, tout en prenant en compte les enjeux en matière d'acceptabilité sociale.

Concernant la sécurité du revenu, M. Groleau a réitéré les recommandations du Groupe de travail sur la sécurité du revenu, lesquelles se traduiraient, si elles étaient adoptées, par des investissements supplémentaires du gouvernement provincial de quelque 130 millions de dollars annuellement. «On constate que le soutien en agriculture est en baisse à l'échelle canadienne. L'aide reçue au Québec est même sous la moyenne nationale. À l'échelle provinciale, on insiste sur la nécessité que le Québec revienne avec des stratégies de soutien à l'investissement comme le demandent les Éleveurs de porcs », a conclu Marcel Groleau.

Interrogé à savoir si l'UPA avait entamé des discussions avec des municipalités sur la réglementation entourant la cohabitation, M. Groleau a indiqué que rien n'avait été entrepris pour le moment, mais qu'il pourra profiter d'une rencontre prévue incessamment avec la Fédération des municipalités du Québec pour aborder le sujet.

**12. ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CANADIEN DU PORC (CCP)**

Le président du Conseil canadien du porc, Rick Bergmann, accompagné du directeur général, John Ross, ont fait un survol des réalisations du CCP et des grands chantiers en cours et à venir. Rappelant l'importance des exportations pour les éleveurs canadiens, les représentants du CCP ont indiqué que l'organisation poursuivra ses efforts pour le développement de nouveaux marchés, tout en

surveillant de près l'aboutissement de l'entente de principe dans le cadre du PTP. Ils ont aussi insisté sur l'importance de renforcer notre présence sur le marché canadien. La salubrité des aliments, le BEA, la biosécurité, la traçabilité et la refonte des programmes AQC-BEA, combinés à un appui de l'État pour la recherche et la gestion des risques constituent les piliers sur lesquels le CCP entend s'appuyer pour assurer le développement du secteur. Sur l'implication de l'État, le CCP entend solliciter la collaboration de ses organisations membres, dont les Éleveurs, dans le cadre de la consultation du gouvernement fédéral quant au futur du Cadre stratégique 2.

### **13. MOMENT DU 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Les Éleveurs de porcs du Québec ont invité des anciens présidents pour effectuer un retour dans le passé et revisiter les moments forts qui ont marqué l'histoire de la production porcine. Les René Turcotte, Yvon Scalabrini, Laurent Pellerin, Charles Proulx, Clément Pouliot, Claude Corbeil, Jean-Guy Vincent et David Boissonneault ont tous été invités à monter sur scène. Facilitée par le journaliste Nicolas Mesly, l'animation a favorisé les échanges entre les présidents et permis de faire surgir des anecdotes. L'assemblée a ainsi pu remonter le temps et revisiter les enjeux et les préoccupations de l'ensemble des éleveurs de porcs du Québec grâce aux riches expériences témoignées par les anciens présidents. Ce retour dans le passé visait non seulement à faire état de leur contribution, mais surtout à rendre hommage à tous les hommes et les femmes de leur époque respective, qui ont contribué à l'essor du secteur porcin au Québec par leur engagement. Le livre-souvenirs a été lancé au terme de cette activité.

### **Ajournement de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec**

Sur motion dûment proposée par M. Mario Couture, appuyée par M. Serge Ménard, il est résolu d'ajourner l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec jusqu'à la fermeture de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec prévue pour 9 h 25, le 10 juin 2016.

### **Vendredi 10 juin 2016**

#### **Reprise de l'assemblée du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec**

Sur motion dûment proposée par Mme Lyse Grenier-Audet, appuyée par Mme Renée Henri, il est unanimement résolu de procéder à la reprise de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec, à 9 h 25, le 10 juin 2016.

### **14. Présentation et adoption des états financiers**

Mme Diane Martel présente les états financiers des Éleveurs pour l'exercice terminé le 26 décembre 2015. Sur proposition de M. Julien Santerre, appuyée de M. Jean-Guy Hamelin, il est unanimement résolu d'adopter les états financiers tel que présenté.

**15. Nomination d'un auditeur**

Sur proposition de M. Pascal Rioux, appuyée de M. Serge Ménard, il est unanimement résolu de confier le mandat de vérification des états financiers 2016 à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

**16. Présentation des résultats de l'étude du coût de production des Éleveurs**

M. Julien Racicot a présenté les résultats de l'étude de coût de production des Éleveurs. Ceux-ci portent sur les données de l'année 2015 pour des entreprises de type naisseurs-finisseeurs. Au terme de cette présentation fort appréciée, les quelques commentaires ci-dessous sont émis :

- Se servir des chiffres pour démontrer les retombées (facteur multiplicateur) des investissements;
- Malgré les énormes progrès réalisés en terme d'efficacité, les éleveurs doivent encore malheureusement composer avec un solde résiduel inférieur à 1 %;
- Importance de rétablir la confiance des institutions financières à l'égard de la production porcine.

**17. Présentation Marketing**

Mme Danielle Vaillant a d'abord fait un retour sur l'année 2015 en rappelant les actions réalisées en 2015 et en mettant en relief quelques données significatives témoignant de l'efficacité de celles-ci. Dans un second temps, Mme Vaillant a présenté le plan marketing 2016 qui vise l'atteinte des objectifs ci-dessous :

- Faire connaître le savoir-faire responsable des éleveurs;
- Mettre de l'avant la capacité d'innovation des éleveurs;
- Accroître la fréquence de consommation et les ventes de coupes exclusives;
- Créer une habitude d'achat chez les consommateurs;
- Valoriser et ennoblir la marque Le Porc du Québec.

**18. Rétrospective médias**

La présentation de Mme Gaëlle Leruste a permis d'apprécier les efforts déployés par les Éleveurs afin d'assurer une présence médiatique positive et valorisante pour le secteur porcin.

**19. Suivi des résolutions**

M. Mario Rodrigue présente le rapport du suivi aux résolutions 2015. Aucune question n'est soulevée.

**20. Période d'étude des résolutions**

Sur proposition de M. Roland Morneau, appuyée de M. Mario Gagné, il est unanimement convenu que Mme Marie-Hélène Jutras préside la période d'étude des résolutions et que Mmes Diane Martel et Marie-Claude Boudreau agissent comme scrutatrices dans l'éventualité où l'on devrait recourir à

un vote à main levée. Il est entendu que le vote lors de l'étude des résolutions se fera sur base électronique.

M. Mario Rodrigue procède à la lecture d'un projet de résolution portant sur la relance des investissements dans le secteur porcin. Cette proposition est mise à l'étude sur proposition de M. Roland Morneau, appuyée de M. Mario Gagné.

M. Jean-Guy Hamelin appuyé de Mme Mélanie Dinelle propose :

- d'inclure la mention suivante à la 1<sup>re</sup> demande : **couvre les coûts réels de production et.**

Soumis au vote après discussion, cet amendement est majoritairement adopté (98 % vs 2 %).

M. Jean-Guy Hamelin appuyé de M. Gaétan Lapointe propose :

- d'ajouter la mention suivante à la 2<sup>e</sup> demande : **Un tel programme doit s'inspirer des forces de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles.**

Soumis au vote après discussion, cet amendement est majoritairement adopté (89 % vs 11 %).

M. Mario Gagné appuyé de M. Daniel Beaudoin propose :

- d'ajouter la mention suivante à la 2<sup>e</sup> demande : **Une durée ferme et des fonds suffisants devront être prévus pour la livraison d'un tel programme afin de s'assurer d'un soutien pour la réalisation des travaux planifiés.**

Soumis au vote après discussion, cet amendement est majoritairement adopté (93 % vs 7 %).

M. David Vincent appuyé de M. Martial Simoneau propose :

- l'ajout du considérant suivant et d'ajouter les mentions « **rapidement** » et « **flexible** » à la 2<sup>e</sup> demande;

**Considérant que la date d'entrée en vigueur pour les normes de BEA est connue et que le processus pour se conformer aux dites normes de BEA s'avère long.**

Soumis au vote après discussion, cet amendement fut unanimement adopté.

Mme Guylaine Bergeron appuyée de Mme Line Gagné propose :

- d'amender la 4<sup>e</sup> demande en ajoutant au début de celle-ci : **D'évaluer la possibilité.**

Soumis au vote après discussion, cet amendement est majoritairement adopté (61 % vs 37 % et 2 % abstention).

M. René Roy appuyé de Mme Lyse Grenier-Audet propose :

- de remplacer dans la 4<sup>e</sup> demande : **une partie des gains par « les gains ».**

Soumis au vote après discussion, cet amendement fut majoritairement adopté (67 %, vs 28 % et 5 % abstention).

La résolution ci-dessous telle qu'amendée est majoritairement adoptée (98% vs 2%).

**Résolution 1 : RELANCE DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR PORCIN**

- Considérant** que le secteur porcin a vécu, à compter du milieu des années 2000, des moments difficiles marqués par la volatilité des prix du porc et des grains, des épisodes de maladie et l'appréciation du dollar canadien;
- Considérant** qu'il en a résulté un retard dans les investissements à réaliser pour les bâtiments et les équipements, dont la désuétude est bien documentée;
- Considérant** que la date d'entrée en vigueur pour les normes de BEA est connue et que le processus pour se conformer aux dites normes de BEA s'avère long;
- Considérant** que malgré un contexte plus favorable, les entreprises tardent à réaliser les investissements nécessaires pour leur permettre de demeurer concurrentielles et rentables et s'adapter aux nouvelles exigences en matière de santé et de BEA;
- Considérant** que l'engagement des entreprises porcines dans de tels investissements passe prioritairement par l'accès à un programme de sécurité des revenus qui s'appuie sur une pleine reconnaissance des coûts réels de production et sur une confiance quant à la pérennité dudit programme dans le temps;
- Considérant** qu'au-delà d'un tel programme et compte tenu de l'importance des investissements à réaliser, une stratégie efficace d'appui aux investissements doit reposer sur une aide à l'investissement et sur une bonification du programme de développement des entreprises;
- Considérant** qu'un appui gouvernemental en ce sens permettra d'améliorer les coûts de production et la compétitivité des entreprises, contribuant ainsi au positionnement du secteur porcin québécois pour l'avenir et au maintien d'emplois en région.

Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec ont résolu de demander :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec d'intensifier leurs démarches de représentations auprès de la FADQ et du MAPAQ afin :**

- 1) De veiller au maintien et à la bonification du programme ASRA afin que celui-ci couvre les coûts réels de production et réponde mieux aux besoins des producteurs.
- 2) D'obtenir rapidement la mise en place d'un programme ciblé d'appui aux investissements comprenant une aide financière flexible sur les investissements à réaliser pour se conformer aux nouvelles réalités en matière de santé et de BEA. Un tel programme doit s'inspirer des forces de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles. Une durée ferme et

des fonds suffisants devront être prévus pour la livraison d'un tel programme afin de s'assurer d'un soutien pour la réalisation des travaux planifiés.

- 3) Que le montant du prêt maximal prévu dans le cadre du programme de développement sectoriel soit haussé afin de mieux refléter l'importance des investissements qui devront être réalisés par les entreprises.
- 4) D'évaluer la possibilité de mettre en place un fonds fiduciaire ou tout autre moyen qui permettra de conserver les gains d'efficacité pour le réinvestissement des entreprises.

---

M. Mario Rodrigue procède par la suite à la lecture d'un projet de résolution portant sur la référence du prix de vente des porcs d'abattage. Cette résolution est mise à l'étude sur proposition de M. Gilles Bergeron, appuyée de M. David Vincent. Aucun amendement n'est soumis. La résolution ci-dessous est unanimement adoptée.

**Résolution 2 : RÉFÉRENCE POUR LA DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DES PORCS D'ABATTAGE**

- Considérant** qu'à l'instar de la Convention 2009-2013, la Convention actuelle prévoit le paiement des porcs en fonction d'une référence validée et publiée par l'USDA;
- Considérant** que l'évolution dans les pratiques de vente observée sur le marché américain porte à se questionner sur la représentativité de la référence de prix actuelle pour assurer un juste partage des revenus générés par les marchés entre les éleveurs et les acheteurs;
- Considérant** que la formule de détermination du prix d'achat utilisée par l'abattoir de Conestoga en Ontario tient compte du prix de vente des coupes et par conséquent de la marge obtenue par l'abattoir;
- Considérant** qu'il y a lieu de présumer que l'approche utilisée par l'abattoir de Conestoga n'est pas unique et que d'autres formules favorisant un meilleur partage desdits revenus sont appliquées par d'autres abattoirs;
- Considérant** l'importance de s'assurer que les mécanismes de mise en marché permettent un juste partage entre les éleveurs et les acheteurs des revenus générés par le marché.

Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec ont résolu de demander :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- 1) D'entreprendre une démarche en vue d'évaluer la représentativité de la référence de prix utilisée dans l'actuelle Convention de mise en marché des porcs.
- 2) D'explorer les différentes méthodes de détermination du prix de vente qui permettraient d'obtenir un juste partage des revenus générés par le marché.

M. Mario Rodrigue procède par la suite à la lecture d'un projet de résolution portant sur la veille stratégique sur les capacités concurrentielles du secteur porcin québécois. Cette résolution est mise à l'étude sur proposition de Mme Guylaine Bergeron, appuyée de M. Maxime Gosselin. Aucun amendement n'est soumis. La résolution ci-dessous est unanimement adoptée.

**Résolution 3 : Veille stratégique sur les capacités concurrentielles du secteur porcin québécois**

**Considérant** qu'à la demande des représentants de la filière, le groupe AGÉCO a réalisé en 2014 une mise à jour du diagnostic de l'industrie. Celle-ci porte notamment sur le positionnement sur les marchés, les différents modèles d'affaires, l'acceptabilité sociale, la sécurité des revenus et la gestion des risques;

**Considérant** que cette démarche a permis aux représentants de la filière de disposer dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique 2015-2020, d'un diagnostic assez complet et comprenant plusieurs indicateurs quant à la position concurrentielle du secteur;

**Considérant** que la monographie réalisée par le MAPAQ dans le cadre de l'exercice de révision quinquennale ajoute des éléments intéressants aux indicateurs déjà développés;

**Considérant** que bien que le bilan du secteur porcin pour la période 2009-2014 s'avère positif, en conclusion de cet exercice, le MAPAQ invite la filière :

- À demeurer proactive et à l'affût des mouvements des marchés et des exigences des consommateurs tout en faisant preuve de vigilance à l'égard des maladies émergentes ou à déclaration obligatoire.
- À être à l'affût afin de demeurer compétitive, de maintenir ou d'augmenter son nombre d'emplois et d'améliorer son apport économique pour le Québec.

**Considérant** l'importance d'assurer une vigie constante de la compétitivité de l'ensemble de la filière porcine considérant que celle-ci évolue dans un marché ouvert, de plus en plus concurrentiel et soumis aux aléas des marchés d'importation et d'exportation mondiaux.

Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec ont résolu de demander :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De faire les représentations nécessaires auprès des partenaires de la filière québécoise, afin que celle-ci se donne un tableau de bord commun lui permettant de suivre

l'évolution de sa capacité concurrentielle et de mesurer les résultats des actions qu'elle entreprend.

**Au MAPAQ :**

- D'appuyer financièrement et d'accompagner la filière porcine québécoise dans l'élaboration et la mise à jour de ce tableau de bord.

---

M. Mario Rodrigue procède à la lecture d'un projet de résolution visant à assurer un juste équilibre entre les modèles de production. Cette résolution fut mise à l'étude sur proposition de M. Mario Gagné, appuyée de M. Serge Ménard.

Mme Guylaine Bergeron appuyée de M. Jacques Poulin propose :

- d'ajouter la mention suivante à la 1<sup>re</sup> demande : **la pérennité des entreprises existantes et.**

Soumis au vote après discussion, cet amendement est unanimement adopté.

La résolution ci-dessous, telle qu'amendée est unanimement adoptée.

**Résolution 4 : Assurer un juste équilibre entre les modèles de production**

- Considérant** que le contexte économique difficile observé notamment au cours de la période de 2007 à 2013, s'est traduit par un accroissement de l'importance de la production à contrat;
- Considérant** l'importance d'assurer un juste équilibre entre les différents modèles de production et de déployer les moyens nécessaires à l'atteinte d'un tel équilibre;
- Considérant** que peu importe son modèle de production, l'entreprise porcine de demain devra :
- Être en mesure de maintenir un statut sanitaire élevé afin de réduire les coûts et pertes liés à la maladie.
  - S'appuyer sur des gestionnaires aguerris, ayant accès à des ressources professionnelles de haut niveau, en mesure de les guider dans leur prise de décision.
  - Maximiser les revenus du marché et s'assurer d'une juste répartition de ceux-ci entre les différents partenaires de la filière.
  - Compter sur des programmes de sécurité des revenus qui lui assureront une couverture adéquate des risques qu'elle encourt en raison des aléas des marchés.

- Avoir accès au crédit dont elle aura besoin pour améliorer son autonomie financière et continuer d'investir dans l'amélioration de sa compétitivité.

**Considérant** que l'atteinte et le maintien d'un juste équilibre dans les modèles de production passe par :

- La capacité des Éleveurs à réunir l'ensemble des conditions ci-dessus avec l'appui de l'État et de concert avec l'ensemble des partenaires du secteur.
- La capacité de la FADQ de pouvoir innover et de mettre en place des programmes et stratégies lui permettant de jouer son rôle d'agent de développement du secteur agroalimentaire.
- La mise en place de mesures qui favoriseront l'achat d'entreprises existantes ou le démarrage de nouvelles entreprises par des membres de la relève.

Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec ont résolu de demander :

**Aux Éleveurs de porcs :**

- De poursuivre et d'intensifier leurs représentations en vue de réunir les conditions nécessaires pour atteindre et maintenir un juste équilibre entre les différents modèles de production incluant la mise en place de mesures additionnelles et une bonification de celles en vigueur pour favoriser la pérennité des entreprises existantes et l'établissement de la relève en production porcine.

**À la FADQ :**

- D'améliorer son offre de service en matière de financement auprès des entreprises porcines notamment, pour favoriser les éleveurs voulant améliorer leur autonomie de gestion et afin de mieux supporter l'établissement de la relève.

---

M. Mario Rodrigue procède à la lecture d'un projet de résolution portant sur un programme de dons de viande de porc. Cette résolution fut mise à l'étude sur proposition de M. Louis Hébert, appuyée de M. Gaétan Lapointe.

M. Benoit Magny appuyé de M. Mario Massicotte propose :

- d'ajouter la demande suivante : **De faire en sorte que la mise en place d'un tel programme n'affectera pas le budget marketing annuel alloué aux régions ni les dons de viande octroyés annuellement par les syndicats régionaux aux organismes de leur région.**

Soumis au vote, cet amendement est majoritairement adopté (79 % vs 20 % et 1 % abstention).

La résolution ci-dessous telle qu'amendée est majoritairement adoptée (74 % vs 26 %).

**Résolution 5 : PROGRAMME DE DONS DE VIANDE DE PORC**

- Considérant** la fin des activités au début de l'année 2014 de la Fondation Tirelire, mise en place par les Éleveurs de porcs du Québec;
- Considérant** les besoins grandissants des banques alimentaires au Québec;
- Considérant** que les Producteurs de lait du Québec ont un programme volontaire de don de lait en collaboration avec le réseau des banques alimentaires du Québec;
- Considérant** qu'un programme structuré permettrait aux éleveurs de porcs de s'impliquer plus facilement dans leur communauté;
- Considérant** qu'un tel programme répond aux objectifs de responsabilité sociale auxquels les Éleveurs de porcs du Québec se sont engagés.

Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec ont résolu de demander :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- 1) D'étudier la faisabilité de mettre en place, en collaboration avec les Éleveurs de porcs du Québec et les transformateurs, un programme volontaire de don de viande de porc par les éleveurs de porcs en s'inspirant du programme de don de lait des Producteurs de lait du Québec.
- 2) De faire en sorte que la mise en place d'un tel programme n'affectera pas le budget marketing annuel alloué aux régions ni les dons de viande octroyés annuellement par les syndicats régionaux aux organismes de leur région.

---

M. Mario Rodrigue procède à la lecture d'un projet de résolution portant sur les compensations financières relatives au COOL. Cette résolution est mise à l'étude sur proposition de M. Jacques Poulin, appuyée de M. René Roy.

M. René Roy appuyé de Mme Guylaine Bergeron propose :

- l'ajout de la demande suivante : **De demander qu'advenant le cas où des tarifs de rétorsion seraient imposés, que la juste part soit retournée aux producteurs de bétail pour compenser les pertes et inconvénients occasionnés par les politiques américaines.**

Soumis au vote après discussion, cet amendement est majoritairement adopté (96 % vs 4 %).

La résolution ci-dessous telle qu'amendée est majoritairement adoptée (96 % vs 4 %).

**Résolution 6 COMPENSATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU COOL**

- Considérant** que le 18 mai 2015 l'organisme d'appel de l'OMC a rendu son quatrième et final verdict confirmant que les règles sur l'étiquetage obligatoire du pays d'origine

(COOL) contreviennent aux règles de l'OMC et sont discriminatoires envers le bétail canadien;

- Considérant** que suite aux représentations du Canada, un arbitre de l'OMC a, dans une décision rendue le 7 décembre 2015, fixé à 1 milliard de dollars canadiens les dommages subis par le Canada en raison de l'application du COOL par les États-Unis;
- Considérant** que par cette décision, le Canada s'est vu reconnaître le droit d'imposer un tarif de rétorsion sur des produits américains importés au Canada, advenant que les États-Unis n'abrogent pas le COOL;
- Considérant** que malgré la décision des Américains d'abroger le COOL, il n'est pas exclu qu'ils cherchent à nouveau à introduire de nouvelles règles qui auraient pour effet de limiter l'accès à leur marché pour les éleveurs de bétail du Canada;
- Considérant** qu'il aura fallu presque six années d'efforts et de représentations pour finalement obtenir l'abrogation du COOL;
- Considérant** que dans cette perspective, le CCP fait présentement des représentations afin que le Canada s'assure de conserver son droit d'imposer un tarif de rétorsion dans l'éventualité où les États-Unis exerceraient à nouveau des mesures qui limiteraient l'accès à leur marché pour le bétail canadien.

**Les délégués au Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec ont résolu :**

- 1) D'appuyer les représentations du CCP et, en ce sens, de demander au gouvernement canadien de veiller à conserver son droit d'imposer un tarif de rétorsion dans l'éventualité où les États-Unis exerceraient à nouveau des mesures qui limiteraient l'accès à leur marché pour le bétail canadien.
- 2) De demander qu'advenant le cas où des tarifs de rétorsion seraient imposés, que la juste part soit retournée aux producteurs de bétail pour compenser les pertes et inconvénients occasionnés par les politiques américaines.

---

Sur proposition de M. David Vincent, appuyée de Mme Aline Lampron, il est unanimement résolu de clore la période d'étude des résolutions.

**21. Divers**

M. Louis Hébert demande des explications quant aux motifs pour lesquels les Éleveurs ont convenu de ne pas adresser une demande de révision de la décision du Fonds de défense professionnelle en regard de la cause sur le transport des animaux fragilisés. Il est convenu que les Éleveurs réévalueront la possibilité d'adresser une demande de révision.

Mme Lyse Grenier-Audet suggère que les Éleveurs accentuent leurs actions pour exercer un meilleur contrôle sur le SRRP.

**22. Levée**

Sur proposition de M. Gaétan Lapointe, appuyée de M. Jocelyn St-Laurent, l'assemblée générale annuelle des producteurs de porcs du Québec visés par le Plan conjoint est levée, le 10 juin 2016.

---

Jean Larose, directeur général

**Suivi des résolutions adoptées lors de  
l'assemblée générale annuelle des  
producteurs visés par le  
Plan conjoint  
des producteurs de porcs du Québec**

**2016**

Titre et demande	Suivi
<p><b>Résolution 1</b> <b>Relance des investissements dans le secteur porcin</b></p> <p><b>Aux Éleveurs de porcs du Québec d'intensifier leurs démarches de représentations auprès de la FADQ et du MAPAQ afin :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) De veiller au maintien et à la bonification du programme ASRA afin que celui-ci couvre les coûts réels de production et réponde mieux aux besoins des producteurs.</li> <li>2) D'obtenir rapidement la mise en place d'un programme ciblé d'appui aux investissements comprenant une aide financière flexible sur les investissements à réaliser pour se conformer aux nouvelles réalités en matière de santé et de BEA. Un tel programme doit s'inspirer des forces de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles. Une durée ferme et des fonds suffisants devront être prévus pour la livraison d'un tel programme afin de s'assurer d'un soutien pour la réalisation des travaux planifiés.</li> <li>3) Que le montant du prêt maximal prévu dans le cadre du programme de développement sectoriel soit haussé afin de mieux refléter l'importance des investissements qui devront être réalisés par les entreprises.</li> <li>4) D'évaluer la possibilité de mettre en place un fonds fiduciaire ou tout autre moyen qui permettra de conserver les gains d'efficacité pour le réinvestissement des entreprises.</li> </ol>	<p>Les travaux menés dans le cadre de l'indexation 2016 ont favorisé le versement d'avances plus hâtives et permis de réduire l'impact de l'annualisation du modèle. La révision de l'indice utilisé pour l'indexation du coût d'achat du maïs-grains s'est traduite par un gain de 1,60 \$/porc. Les actions se poursuivent pour bonifier le modèle actuel et en prévision de l'enquête pour le renouvellement du modèle dont les travaux débiteront à l'automne 2017.</p> <p>Les Éleveurs ont interpellé les élus provinciaux à maintes reprises pour expliquer les besoins des entreprises porcines. Les Éleveurs ont notamment déposé un mémoire dans le cadre des consultations pré budgétaire. Dans le cadre du budget provincial déposé le 28 mars 2017, le ministre Leitão a annoncé un programme de 95 M\$ pour appuyer l'investissement dans le secteur agricole. Les objectifs du programme visent notamment à soutenir les investissements pour la construction et la rénovation des bâtiments agricoles et la mise aux normes BEA. Le programme devrait s'étaler sur 5 ans.</p> <p>L'annonce du 28 mars faisait état que le programme inclurait une bonification du volet de support des intérêts.</p> <p>Les Éleveurs ont amorcé les travaux. À court terme, il fut convenu de concentrer les efforts sur la mise en place d'un programme d'appui aux investissements, sur la bonification du prix de référence et sur l'amélioration de la couverture ASRA.</p>

Titre et demande	Suivi
<p><b>Résolution 2</b> <b>Référence pour la détermination du prix de vente des porcs d'abattage</b></p> <p><b>Aux Éleveurs de porcs du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'entreprendre une démarche en vue d'évaluer la représentativité de la référence de prix utilisée dans l'actuelle Convention de mise en marché.</li> <li>• D'explorer les différentes méthodes de détermination du prix de vente qui permettraient d'obtenir un juste revenu généré par le marché.</li> </ul>	<p>Les Éleveurs ont commandé, à l'automne 2016, une étude visant à tracer un portrait des pratiques en vigueur aux États-Unis pour la fixation et la détermination du prix. En suivi à cette étude, les Éleveurs ont mené une mission en Iowa en février 2017. Le prix de référence utilisé au Québec reflète bien le prix payé par les abattoirs américains. L'écart observé entre le prix des coupes et le prix du porc s'est cependant accru. Des questions se posent quant à l'établissement d'un prix concurrentiel. Fort de ces constats, les Éleveurs ont adopté un plan d'action en vue de bonifier l'évaluation de la référence actuelle et explorer de nouvelles formules de référence.</p>
<p><b>Résolution 3</b> <b>Veille stratégique sur les capacités concurrentielles du secteur porcin québécois</b></p> <p><b>Aux Éleveurs de porcs du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De faire les représentations nécessaires auprès des partenaires de la filière québécoise, afin que celle-ci se donne un tableau de bord commun lui permettant de suivre l'évolution de sa capacité concurrentielle et de mesurer les résultats des actions qu'elle entreprend.</li> </ul> <p><b>Au MAPAQ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'appuyer financièrement et d'accompagner la filière porcine québécoise dans l'élaboration et la mise à jour de ce tableau de bord.</li> </ul>	<p>Le comité de coordination de la filière a convenu de jeter les bases d'un observatoire de la compétitivité, en lançant une analyse comparative du coût d'alimentation des porcs dans différentes zones de l'Amérique du Nord. Entre autres, le projet vise à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Comparer objectivement le coût d'alimentation des porcs dans les zones étudiées, en prenant en compte l'impact potentiel de diverses composantes du coût de l'alimentation (prix des grains et ingrédients, composition, fabrication, transport, service technique, escomptes, etc.) et</li> <li>2) Identifier les facteurs responsables des différences entre les régions étudiées, leur évolution ainsi que leur impact sur la compétitivité de la filière porcine québécoise.</li> </ol> <p>Une demande de financement au Programme de développement sectoriel sera sous peu déposée pour en assurer la réalisation, entre les mois d'août et octobre 2017.</p>

Titre et demande	Suivi
<p><b>Résolution 4</b> <b>Assurer un juste équilibre entre les modèles de production</b></p> <p><b>Aux Éleveurs de porcs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>De poursuivre et d'intensifier leurs représentations en vue de réunir les conditions nécessaires pour atteindre et maintenir un juste équilibre entre les différents modèles de production incluant la mise en place de mesures additionnelles et une bonification de celles en vigueur pour favoriser la pérennité des entreprises existantes et l'établissement de la relève en production porcine .</li> </ul> <p><b>À la FADQ :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'améliorer son offre de service en matière de financement auprès des entreprises porcines notamment, pour favoriser les éleveurs voulant améliorer leur autonomie de gestion et afin de mieux supporter l'établissement de la relève.</li> </ul>	<p>Les actions menées pour bonifier la couverture ASRA, dans le cadre de l'indexation 2016 et dans une perspective future, contribuent certes à l'atteinte d'un juste équilibre. Par ailleurs, les Éleveurs ont proposé, à la FADQ une bonification du programme de rabais de cotisation à l'ASRA pour la relève. Les Éleveurs ont également entrepris une réflexion sur la mise en place d'un programme d'appui à la relève qui serait supporté par les Éleveurs.</p> <p>Les Éleveurs ont initié quelques rencontres réunissant des représentants de la FADQ et des conseillers en gestion. Ces rencontres ont favorisé une meilleure compréhension réciproque entre les conseillers et les représentants de la FADQ quant à l'élaboration et au traitement des différentes demandes de financement. La FADQ a réitéré que son approche en matière de financement ne s'appuie pas uniquement sur la valeur liquidative, mais plutôt sur l'analyse globale du dossier. Les travaux doivent se poursuivre, notamment pour permettre l'accès à du capital patient pour couvrir la portion du coût d'acquisition liée à la valeur des terres.</p>

Titre et demande	Suivi
<p><b>Résolution 5</b> <b>Programme de dons de viande de porc</b></p> <p><b>Aux Éleveurs de porcs du Québec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'étudier la faisabilité de mettre en place, en collaboration avec les Éleveurs de porcs du Québec et les transformateurs, un programme volontaire de don de viande de porc par les éleveurs de porcs en s'inspirant du programme de don de lait des Producteurs de lait du Québec.</li> <li>• De faire en sorte que la mise en place d'un tel programme n'affectera pas le budget marketing annuel alloué aux régions ni les dons de viande octroyés annuellement par les syndicats régionaux aux organismes de leur région.</li> </ul>	<p>L'application d'un programme volontaire de dons de viande (décision individuelle des éleveurs gérée dans un cadre collectif) à l'image de celui en vigueur dans le secteur laitier a été discutée et évaluée. La conclusion qui s'en est dégagée est qu'un tel programme s'appliquerait difficilement à la production porcine. Les Éleveurs planchent présentement sur un projet de dons à des organismes communautaires (provincial et régional). Ce projet devrait être soumis aux instances pour analyse et orientations d'ici la fin de l'année.</p>
<p><b>Résolution 6</b> <b>Compensations financières relatives au COOL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'appuyer les représentations du CCP et en ce sens de demander au gouvernement canadien de veiller à conserver son droit d'imposer un tarif de rétorsion dans l'éventualité où les États-Unis exerceraient à nouveau des mesures qui limiteraient l'accès à leur marché pour le bétail canadien.</li> <li>• De demander qu'advenant le cas où des tarifs de rétorsion seraient imposés, que la juste part soit retournée aux producteurs de bétail pour compenser les pertes et inconvénients occasionnés par les politiques américaines.</li> </ul>	<p>Le CCP a notamment ciblé trois grands enjeux en lien avec la future renégociation de l'ALÉNA soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir le mécanisme de règlement des différends</li> <li>• Maintenir nos droits d'imposer des mesures de rétorsion</li> <li>• Réinspection de la viande à la frontière</li> </ul> <p>Plus spécifiquement, sur le second point, le CCP enjoint le gouvernement canadien à ne rien sacrifier des gains obtenus dans le dossier du COOL. On rappellera que l'OMC a statué quatre fois plutôt qu'une en faveur du Canada dans ce dossier, et que le COOL a été abrogé par les États-Unis tout juste avant l'imposition de droits par le Canada et le Mexique.</p>

**Résolutions présentées à  
l'assemblée générale annuelle  
des producteurs visés par le  
Plan conjoint  
des producteurs de porcs du Québec**

**2017**

**Résolution 1.**

---

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ DES PORCS**

---

- Considérant que la Convention de mise en marché des porcs actuellement en vigueur depuis février 2016 prend fin le 6 février 2019;
- Considérant que les dispositions actuelles de la Convention stipulent notamment que :
- La Convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties signataires au moins 120 jours avant l'expiration, soit au plus tard le 9 octobre 2018;
  - La Convention demeure en vigueur jusqu'à son remplacement suite aux résultats des négociations avec les acheteurs ou de l'arbitrage de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ);
- Considérant que pour le renouvellement de la Convention de mise en marché des porcs de la période 2009-2013 qui prenait fin en septembre 2013, il aura fallu plus de deux ans après son expiration de négociations, médiation et arbitrage avant la mise en application de la Convention actuellement en vigueur;
- Considérant la pertinence que les Éleveurs mettent en place, dans les plus brefs délais, un plan de travail impliquant les administrateurs des syndicats régionaux pour déterminer les modifications devant être apportées à la prochaine Convention de mise en marché des porcs;
- Considérant l'importance que les Éleveurs prennent les dispositions nécessaires pour s'assurer que la future Convention entre en vigueur dès le 7 février 2019;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De mettre en place dans les plus brefs délais un plan de travail impliquant les administrateurs des syndicats régionaux pour déterminer les modifications à apporter à la prochaine Convention de mise en marché des porcs ;
- De prendre entente avec les abattoirs et la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec afin d'adopter une procédure qui établira les étapes et échéanciers du renouvellement de la Convention de mise en marché des porcs et qui assurera que la prochaine Convention puisse entrer en vigueur dès le 7 février 2019.

**Résolution 2.**

---

**PRIX DE RÉFÉRENCE**

---

Considérant que la mission menée en Iowa par les Éleveurs dans le but premier d'acquérir une meilleure connaissance du processus de détermination et de publication des prix des porcs et de la viande de porc tel que réalisé par le USDA a notamment permis de dégager les constats ci-dessous :

- La formule Québec, basée sur le rapport LM\_HG201, représente environ 60 % des porcs vendus aux États-Unis et capte bien le prix net payé par les abattoirs américains incluant l'ensemble des primes et escomptes pour des porcs sans attributs spécifiques;
- Le nombre de porcs vendus dans la catégorie Other Purchase Arrangement (17,4 % actuellement) est en hausse. Cette catégorie, non incluse dans le rapport LM\_HG 201, couvre principalement la vente de porcs ayant des attributs spécifiques (sans Paylean, sans antibiotiques, biologiques,...);
- Le USDA publie depuis 2013, un rapport sur le prix des coupes « cutout » et on observe que les contrats entre producteurs et acheteurs qui incluent une composante « cutout » sont en croissance. Le prix de vente résultant de ces contrats est comptabilisé dans le rapport LM\_HG201;
- On remarque depuis environ 18 mois un décrochage du ratio « porc vivant/cutout » au détriment du prix payé aux éleveurs;
- L'environnement d'affaires change aux États-Unis. Les détaillants en alimentation transigent avec moins de fournisseurs et coordonnent davantage la chaîne d'approvisionnement;

Considérant que malgré qu'elle reflète bien le prix payé aux États-Unis pour des porcs sans attributs spécifiques, la formule actuelle de prix au Québec ne permet pas d'obtenir un prix concurrentiel à court terme (décrochage du ratio « porc vivant/cutout ») et possiblement à moyen terme compte tenu des changements dans l'environnement d'affaires aux États-Unis;

Considérant l'importance d'acquérir également une meilleure compréhension en regard de la mécanique et de l'évolution des différentes formules de détermination du prix dans les autres provinces et de leur impact sur le prix moyen payé en comparaison avec la formule Québec;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De bonifier l'évaluation de la référence actuelle par une mise à jour des indicateurs de marges des abattoirs sur une plus longue période et par une meilleure compréhension des références utilisées en Ontario et dans l'Ouest canadien;
- À la lumière des travaux ci-dessus, d'identifier une stratégie permettant d'appuyer un ajustement provisoire de la formule de prix prévue à la Convention;

- D'analyser les avantages et inconvénients de l'introduction d'une formule basée sur le prix des coupes et d'explorer de nouvelles formules de référence;
- De poursuivre avec les acheteurs des discussions sur les enjeux à court terme découlant de la situation des marchés et d'établir une démarche d'analyse d'un changement de la référence de prix.

**Résolution 3.**

---

**SÉCURITÉ DES REVENUS**

---

- Considérant que le sondage réalisé par la firme CROP à l'automne 2016 a confirmé une fois de plus que l'accès à moyen et long terme à un programme de sécurité des revenus mieux adapté à leurs besoins était, pour 70 % des entreprises indépendantes, une condition essentielle à ce que celles-ci demeurent en production et investissent dans la modernisation de leur installations;
- Considérant que bien que des améliorations doivent nécessairement y être apportées, l'ASRA demeure encore aujourd'hui le programme qui permet de couvrir le plus efficacement et en temps réel les risques du marché auxquels les entreprises sont confrontées;
- Considérant que la méthodologie actuelle de calcul des coûts de production aux fins de l'application de l'ASRA génère un manque à gagner pour les entreprises qui ne produisent pas de céréales lorsque le coût d'achat de celles-ci est supérieur à ce qu'il en coûte pour les produire;
- Considérant que les investissements réalisés collectivement par les entreprises en matière de R&D et de développements des marchés ne sont pas reconnus comme dépenses admissibles dans le calcul du revenu stabilisé;
- Considérant que les dispositions introduites en 2010 dans le programme d'ASRA affectent négativement la capacité des entreprises d'investir dans l'amélioration de leur compétitivité en permettant à la FADQ de capter au fur et à mesure les gains d'efficacité réalisés par les entreprises en réduisant la couverture du modèle par ce qu'il est convenu d'appeler l'annualisation;
- Considérant que l'indice utilisé par la FADQ pour indexer annuellement le salaire de référence d'un ouvrier spécialisé ne correspond pas à l'indice moyen de progression des métiers utilisés aux fins de définir ledit salaire;
- Considérant que les années où il y a versement de compensations ASRA, les montants perçus par les entreprises sur une base individuelle, dans le cadre du programme Agri-stabilité, sont déduits des compensations ASRA qui devaient être versées aux entreprises concernées;
- Considérant qu'en l'absence d'un programme d'assurance santé et mortalité animale, le programme Agri-stabilité vise d'abord à permettre à l'entreprise d'obtenir une couverture pour les risques de pertes liées à une crise sanitaire;
- Considérant que la déduction des compensations ASRA, des sommes obtenues dans le cadre du programme Agri-stabilité, prive, en tout ou en partie, les entreprises de cette couverture de pertes liées à une crise sanitaire;
- Considérant que les travaux pour le renouvellement du modèle s'amorceront à l'automne 2017 en préparation à l'enquête qui sera menée par le CECPA en 2018 sur les données de l'année 2017.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec réitèrent l'importance d'avoir accès à court, moyen et long terme à un programme d'ASRA bonifié et, en ce sens, demandent :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De poursuivre leurs représentations visant à bonifier la couverture dans le cadre du modèle actuellement en vigueur par :
  - Une reconnaissance des sommes investies en matière de R&D et de développement des marchés;
  - Le retrait du programme ASRA de la mesure permettant à la FADQ d'annualiser la couverture du modèle;
  - Une révision de l'indice qui sert pour l'indexation du salaire de référence d'un ouvrier spécialisé;
  - L'introduction d'une mesure permettant de palier aux effets d'une hausse du prix des grains occasionnée par la méthodologie actuelle de calcul des coûts de production;
  - Le non-arriimage avec l'ASRA des sommes versées par le programme Agri-stabilité;
- De veiller à ce que l'enquête pour le renouvellement du modèle permette de refléter les coûts réels des entreprises enquêtées et que les méthodes de production de celles-ci soient représentatives de la population cible.

**Résolution 4.**

---

**PROGRAMME D'APPUI AUX INVESTISSEMENTS**

---

- Considérant que selon une étude réalisée en 2012 par le CDPQ, l'évaluation des investissements à réaliser dans les bâtiments porcins entre 2014 et 2023 pour être conformes aux normes de bien-être animal s'élèverait à 525 M\$;
- Considérant que le sondage commandé par les Éleveurs à l'automne 2016 a fait ressortir que seulement quelques 53 % des éleveurs indépendants songeaient à demeurer en production, notamment en raison de la non-conformité de leurs bâtiments aux nouvelles exigences en matière de BEA;
- Considérant qu'au-delà des investissements nécessaires pour se conformer aux nouvelles exigences de BEA, la compétitivité des entreprises porcines passera également par des investissements importants pour moderniser les installations de production et améliorer la biosécurité afin de protéger le statut sanitaire des troupeaux;
- Considérant que dans le cadre du budget provincial déposé le 28 mars 2017, le ministre Leitao a annoncé un programme de 95 M\$ pour appuyer l'investissement dans le secteur agricole;
- Considérant que les besoins en matière d'appui aux investissements pour la modernisation des bâtiments de fermes porcines québécoises sont supérieurs au montant annoncé dans le dernier budget;
- Considérant que la durée projetée du Programme est de cinq ans et qu'il est impératif de s'assurer qu'il ne soit pas aboli avant son échéance en raison d'insuffisance budgétaire;
- Considérant que l'un des objectifs du programme, tel que décrit dans l'énoncé budgétaire, est notamment de soutenir financièrement la construction et la rénovation de bâtiments agricoles de façon à répondre aux nouvelles normes, y compris celles relatives au bien-être animal;
- Considérant que l'énoncé budgétaire fait également mention que les éleveurs devront déposer un plan d'investissement s'appuyant sur un diagnostic et qu'à cet effet le Programme comportera un volet de bonification de l'aide pour les services-conseils;
- Considérant que bon nombre d'entreprises disposent déjà d'un diagnostic et d'un plan d'affaires réalisés dans le cadre du Programme de stratégie d'adaptation et, que de surcroît, les investissements à réaliser pour moderniser les infrastructures ou les adapter aux nouvelles règles en matière de BEA, de santé et de biosécurité sont déjà très bien documentés;
- Considérant l'importance que les paramètres du Programme soient adaptés aux réalités particulières et diversifiées de la production porcine afin :

- De consentir un support adapté aux entreprises de type naisseur ou naisseur-finisseur, dont les investissements pour conformer la maternité aux nouvelles exigences en matière de BEA sont proportionnellement plus importants;
- D'inciter les éleveurs à investir pour adapter leurs bâtisses aux nouvelles exigences de BEA;
- De favoriser l'acceptabilité sociale en regard du support consenti et maximiser l'effet levier des sommes investies;
- Que l'aide financière soit tributaire du dépôt d'un plan d'investissement simplifié.

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De faire les représentations nécessaires auprès du MAPAQ afin que le nouveau programme d'investissement respecte les paramètres suivants :
  - Que l'aide financière soit tributaire du dépôt d'un plan d'investissement simplifié ou de sa mise à jour décrivant et rappelant les investissements à réaliser;
  - L'aide devra être adaptée en fonction des besoins différenciés des modèles de production et être accordée en fonction de la viabilité du plan d'affaires de l'entreprise sans égard à sa situation financière;
  - Doit couvrir les investissements pour la modernisation des infrastructures de production et l'adaptation aux nouvelles normes de bien-être animal, de santé et de biosécurité.
- De promouvoir le programme auprès des éleveurs de manière à favoriser une utilisation maximale, par ceux-ci, des aides disponibles.
- Le cas échéant, de faire des représentations auprès du MAPAQ afin qu'il bonifie l'enveloppe de 95 M\$.

**Résolution 5.**

---

**LOI FÉDÉRALE SUR LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES EN MATIÈRE  
D'AGRICULTURE ET D'AGROALIMENTAIRE VS LES ANIMAUX INAPTES AU  
TRANSPORT**

---

- Considérant que la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire (L.C. 1994, ch. 40) et le règlement qui en découle prévoient notamment les sanctions applicables dans l'éventualité d'un manquement à la Loi sur la santé des animaux;
- Considérant que cette Loi ne permet pas à toute personne mentionnée dans un avis de violation d'opposer une défense utile puisqu'elle élimine la défense fondée sur la diligence raisonnable;
- Considérant qu'il est donc impossible à tout allégué contrevenant de plaider qu'il a pris toutes les mesures raisonnables pour empêcher la violation;
- Considérant que le fait que le présumé contrevenant ait agi avec diligence est explicitement ignoré lors de la confirmation de l'avis de violation;
- Considérant que lorsqu'elle constate ou soupçonne une situation de non-respect du règlement sur la santé des animaux, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) mène une enquête au terme de laquelle elle statue si des sanctions doivent être appliquées;
- Considérant que la Loi confère à l'ACIA une période de 24 mois pour délivrer un avis de violation après la violation alléguée;
- Considérant que l'ACIA attend régulièrement 18 mois, ou même plus, pour délivrer des avis de violation;
- Considérant que le contrevenant présumé peut difficilement se souvenir de l'état d'un animal donné après tant de temps, alors que l'ACIA a parfois un professionnel pour examiner l'animal sur place et prendre des photos et des vidéos pour constituer une preuve;
- Considérant que ces éléments rendent presque impossible à un prétendu contrevenant d'opposer toute forme de défense valable;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec réitèrent, par la présente, qu'il y a un réel problème avec la Loi fédérale actuelle sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire (L.C. 1995, ch. 40) et dans cette perspective demandent :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec et au CCP :**

- De faire les représentations et de prendre les actions nécessaires afin que :
  - L'article 18 (1) de la Loi soit supprimé et qu'il soit ainsi possible pour les

contrevenants présumés d'opposer une défense s'appuyant sur le fait qu'ils ont fait preuve de diligence raisonnable.

- De réduire à 6 mois le délai d'enquête entre l'infraction et l'avis de violation acheminé par l'ACIA.

**Résolution 6.**

---

**RÈGLEMENTATION DES MRC AU SUJET DES TOITURES SOUPLES DE TYPE  
« GÉOMEMBRANE » RECOUVRANT LES STRUCTURES D'ENTREPOSAGE DE LISIER**

---

- Considérant que la Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles établit des normes afin de protéger certains types d'immeubles par rapport aux odeurs occasionnées par les activités agricoles;
- Considérant que cette même Directive considère qu'une toiture sur un lieu d'entreposage de lisier est un facteur atténuant, accordant un pouvoir atténuant plus grand à une structure rigide permanente qu'à une structure temporaire (réduisant le facteur à 0,7 vs 0,9);
- Considérant que certaines MRC au Québec (ex. : Bellechasse, Nouvelle-Beauce et Lotbinière), ont adopté une réglementation (dans le schéma d'aménagement) permettant de considérer les toitures souples de type « géomembrane » au même titre qu'une toiture rigide lui octroyant le même facteur d'atténuation;
- Considérant qu'un tel type de toiture souple est moins onéreux qu'une toiture rigide;
- Considérant tous les efforts investis par les éleveurs de porcs dans les dernières décennies pour favoriser la cohabitation avec le milieu non agricole;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De faire les représentations nécessaires auprès des instances appropriées (MAPAQ, FQM, MRC) afin que les toitures souples de type « géomembrane » soient considérées permanentes au même titre que les toitures rigides aux fins de l'application de la Directive sur les odeurs causées par les déjections animales provenant d'activités agricoles.

**RENOUVELLEMENT DE LA MESURE DE SOUTIEN FINANCIER DU PROGRAMME PRIME-VERT  
POUR LE RECOUVREMENT ÉTANCHE DES STRUCTURES D'ENTREPOSAGE DES DÉJECTIONS  
ANIMALES**

---

- Considérant que l'actuel programme Prime-Vert – Volet 1 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en est rendu à sa dernière année d'un plan quinquennal;
- Considérant qu'à l'intérieur de ce volet du programme, un soutien financier était offert pour le recouvrement étanche des structures d'entreposage des déjections animales et traitement du biogaz;
- Considérant qu'un tel recouvrement étanche des structures d'entreposage contribue à l'atteinte des objectifs de cohabitation harmonieuse encadrée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la réglementation municipale;
- Considérant qu'une toiture rigide permanente (et, pour certaines MRC, une géomembrane) améliore le facteur d'atténuation pour l'application des distances réglementaires entre les structures d'entreposage et certains immeubles, réduisant ainsi lesdites distances imposées aux producteurs agricoles;
- Considérant qu'un recouvrement étanche des structures d'entreposage, en plus de permettre dans certains cas la récupération du biogaz, diminue la quantité de lisier à épandre dans les champs, limitant ainsi les désagréments liés à la circulation de la machinerie agricole sur les voies publiques et aux émanations de gaz à effet de serre par la machinerie lorsqu'elle est plus longuement utilisée;
- Considérant qu'une exploitation agricole pratiquant la récupération et la destruction du CH<sup>4</sup> par le recouvrement d'une fosse à lisier et l'installation du système approprié peut, à certaines conditions, être éligible au Marché du carbone du Québec (en vertu du protocole 1 pour les crédits compensatoires), et que l'aide offerte par l'intermédiaire de Prime-Vert est en totale cohérence avec les objectifs de ce Marché du carbone;

Les délégués du Plan conjoint des producteurs de porcs du Québec demandent :

**Aux Éleveurs de porcs du Québec :**

- De faire les représentations nécessaires auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte aux changements climatiques du Québec afin qu'une mesure de soutien financier soit prévue dans la probable refonte du programme Prime-Vert qui se fera en 2018 pour le recouvrement étanche des structures d'entreposage des déjections animales, que celles-ci soient ou non combinées à un système de traitement du biogaz

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Le 1<sup>er</sup> juin 2017

**AUX SYNDICATS MEMBRES DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Objet : Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec  
(fédération de syndicats professionnels)

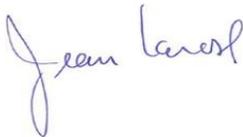
Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqué(e)s à l'assemblée générale annuelle des *Éleveurs de porcs du Québec* qui se tiendra aux dates, heure et endroit suivants :

**Dates :** Les 8 et 9 juin 2017  
**Heure :** À compter de 9 h 30, le jeudi 8 juin 2017  
**Endroit :** Hôtel Château Laurier  
1220, Place George-V Ouest  
Québec (Québec) G1R 5B8  
Téléphone sans frais : 1 877-522-8108  
laurier@vieuxquebec.com

**L'inscription débutera à 8 h 30, le 8 juin.**

Nous joignons à la présente le projet d'ordre du jour de l'assemblée. Nous comptons sur votre collaboration pour vous assurer de la présence des délégués de vos régions respectives et nous vous en remercions.



Jean Larose, agr.  
Directeur général

## **PROCÈS-VERBAL**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

Hôtel Château Laurier, Québec

Le 10 juin 2016

---

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

M. David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec, à 9 h, le 10 juin 2016, sur proposition de M. Sébastien Coutu, appuyée de M. Serge Ménard.

#### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Après lecture, sur proposition de M. Roland Morneau, appuyée de Mme Lisette Jean, il est unanimement convenu d'adopter l'avis de convocation en date du 13 mai 2016.

#### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la suite de la présentation du projet d'ordre du jour, il est proposé par M. Vincent Fournier, appuyé par M. Julien Santerre, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

##### Vendredi 10 juin 2016

- |        |    |   |
|--------|----|---|
| 9 h    | 1. | Ouverture de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec  |
|        | 2. | Lecture et adoption de l'avis de convocation  |
|        | 3. | Lecture et adoption de l'ordre du jour  |
|        | 4. | Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec des 28 et 29 mai 2015 |
| 9 h 15 | 5. | Présentation et adoption des états financiers du Fonds d'administration des paiements anticipés                             |
|        | 6. | Nomination d'un auditeur  |
| 9 h 25 | 7. | Levée de l'assemblée des Éleveurs de porcs du Québec  |

#### 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC DES 28 ET 29 MAI 2015

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec ayant été remis aux délégués préalablement à la tenue de la présente assemblée, il est unanimement convenu de ne pas en faire lecture. Sur proposition de M. François Nadeau, appuyée de M. Gilles Bergeron, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec, tenue les 28 et 29 mai 2015.

**5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DU FONDS D'ADMINISTRATION DES PAIEMENTS ANTICIPÉS**

Mme Diane Martel, directrice de la comptabilité et des finances des Éleveurs, présente les états financiers du Fonds d'administration des paiements anticipés pour l'exercice financier se terminant le 26 décembre 2015. Sur proposition de M. Rémi Gauthier, appuyée de M. René Roy, il est unanimement résolu d'adopter lesdits états financiers tels que présentés.

**6. NOMINATION D'UN AUDITEUR**

Sur proposition de M. Serge Ménard, appuyée de M. Jacques Poulin, il est unanimement résolu de mandater la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour la vérification des états financiers du Fonds d'administration des paiements anticipés pour l'exercice 2016.

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Sur motion dûment proposée par M. Luc Veilleux, appuyée par Mme Renée Henri, il est unanimement résolu de clore l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs du Québec à 9 h 25, le 10 juin 2016.

---

Jean Larose, directeur général

## **PROCÈS-VERBAL**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE (SEMI-ANNUELLE) DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE (SEMI-ANNUELLE)

#### LES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

Hôtel Château Laurier, Québec

Le 11 novembre 2016

---

#### 1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC

M. David Boissonneault, président des Éleveurs de porcs du Québec, ouvre l'assemblée sur proposition de M. Normand Martineau, appuyée de M. Louis-Philippe Roy.

#### ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation est unanimement adopté sur proposition de M. François Nadeau, appuyée de Mme Jeannine Chartrand.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Mario Rodrigue présente le projet d'ordre du jour. Sur proposition de Mme Renée Henri, appuyée de M. Simon Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- |         |    |   |
|---------|----|---|
| 9 h     | 1. | Mot de bienvenue<br><i>M. David Boissonneault, président</i>  |
| 9 h 15  | 2. | Retour sur la journée du 10 novembre (travail en atelier)<br>2.1 Éléments que vous reprenez de la journée<br>2.2 Préparation d'un plan d'action régional et proposition d'une démarche de mise en place<br>2.3 Les attentes en regard des Éleveurs pour la mise en place du plan d'action |
| 10 h 45 | 3. | Retour en plénière<br><i>M. Vincent Cloutier, conseiller stratégique à la direction générale, Les Éleveurs</i>  |
| 11 h 15 | 4. | Le BI au service des éleveurs<br><i>Mme Marie-Eve Tremblay, directrice des affaires économiques, Les Éleveurs</i>   |
| 11 h 35 | 5. | Lancement du concours RSO<br><i>Mme Marie-Eve Tremblay, directrice des affaires économiques, Les Éleveurs</i>   |
| 11 h 55 | 6. | Mise à jour sur les représentations des Éleveurs<br><i>M. Jean Larose, directeur général, Les Éleveurs</i>  |
| 12 h 25 | 7. | Réduire l'incidence du SRRP<br><i>M. Raphaël Bertinotti, directeur santé, qualité, recherche et développement, Les Éleveurs</i>   |
| 12 h 55 | 8. | Levée de l'assemblée générale spéciale (semi-annuelle) des Éleveurs de porcs du Québec  |

## **2. RETOUR SUR LA JOURNÉE DU 10 NOVEMBRE (TRAVAIL EN ATELIER)**

M. Mario Rodrigue rappelle aux membres présents qu'aux fins de la démarche prévue pour ce point, les administrateurs des syndicats régionaux sont regroupés par syndicat. L'objectif poursuivi est de permettre aux membres des conseils d'administration des syndicats régionaux d'échanger sur :

- Les éléments à retenir de la journée des conférences prononcées lors du Forum stratégique sur la production porcine.
- Les bases de la préparation du plan d'action qu'entend mener le syndicat au cours des prochains mois pour partager avec les éleveurs, sur une base régionale, les résultats de cette analyse quant aux éléments à retenir afin de poursuivre la réflexion.
- Les attentes du syndicat en regard des Éleveurs de porcs du Québec pour la mise en place dudit plan d'action.

## **3. RETOUR EN PLÉNIÈRE**

Au retour en plénière, les porte-parole de chaque syndicat sont invités à partager avec l'assemblée les éléments dégagés durant leurs travaux.

En regard des éléments à retenir des conférences prononcées lors du Forum, on note :

### **1. Tour d'horizon de la production porcine dans le monde : Opportunités et menaces pour les entreprises porcines québécoises.**

#### **Opportunités :**

- Pour les marchés européens : le Québec devra offrir des produits à valeur ajoutée.
- Pour le marché américain : se distancer du porc de commodité. Poursuivre nos découpes plus spécialisées et adaptées aux besoins individuels des clients.
- Nous disposons d'un soutien de l'État via l'ASRA.
- L'énergie coûte moins cher.
- La taille des entreprises nous donne plus de flexibilité.
- Bonne réputation sur les marchés.

#### **Menaces :**

- Le prix québécois qui est basé sur le prix US. Si les bas prix demeurent, les entreprises québécoises n'ont peut-être pas les reins aussi solides que leur voisin du Sud.
- Le Québec est un petit volume.
- Main-d'œuvre (disponibilité et coût).
- Abondance de porcs aux États-Unis.
- Réglementation plus contraignante ici qu'aux États-Unis.
- Le marché de la Chine semble être convoité par plusieurs autres pays. Le Québec pourra-t-il garder ce marché?

**2. Regard sur la production porcine québécoise : Opportunités et menaces pour les entreprises porcines québécoises.**

**Opportunités :**

- Travail en filière (bon dialogue).
- Plus petites entreprises de transformation.
- Contrôle de la santé.
- Autosuffisant en grains.
- Mise en marché collective.
- Étudier et travailler des façons pour diminuer le coût de construction des engraissements (ex. : Travailler avec le CDPQ pour tenter de rejoindre les coûts américains).
- Travailler avec le nouveau directeur du CPI pour développer de nouveaux marchés.

**Menaces :**

- Investissements à faire dans les bâtiments.
- BEA : nous sommes moins avancés qu'en Europe. Amène un retard pour rentrer dans certains marchés.
- Chaines d'alimentation et d'approvisionnement.

**2.1. PANELS DE TRANSFORMATEURS : OPPORTUNITÉS ET MENACES POUR LES ENTREPRISES PORCINES QUÉBÉCOISES**

**Opportunités :**

- Ouverture de certains transformateurs à créer une chaîne de valeur, création de produits spécifiques.
- Capacité de répondre aux besoins du marché.

**Menaces :**

- Partage du risque.
- Capacité d'abattage et modernisation des usines.
- Peu de places pour bouger d'un abattoir à un autre.

**2.2 PANELS D'ÉLEVEURS : OPPORTUNITÉS ET MENACES POUR LES ENTREPRISES PORCINES QUÉBÉCOISES**

**Opportunités :**

- Liberté de décider de son modèle d'affaires.
- Place pour tous les modèles d'affaires.
- Une relève qui est présente.

**Menaces :**

- Environnement d'affaires qui est instable et plutôt incertain, rend la prise de décision plus difficile.
- Inquiétudes sur les capacités d'investir dans la mise à niveau des bâtiments.

En regard de l'amorce de réflexion sur les besoins et attentes des éleveurs et sur les prochaines démarches en région, on note :

**Les besoins et attentes des éleveurs?**

- Revoir le prix de référence (ex. : Évaluer le prix obtenu pour la carcasse découpée et le comparer au prix offert aux éleveurs).
- Revoir le calcul du coût de production afin qu'il reflète la réalité des entreprises. Il y a 5-6 ans, il existait un coût de production semblable d'une ferme à une autre, mais maintenant avec les ententes particulières le coût de production n'est plus pareil.
- Travailler sur une meilleure répartition des risques et des revenus entre les éleveurs et les acheteurs.
- Obtenir un programme d'aide à l'investissement et un meilleur prix du marché.
- Présenter les différents modèles d'affaires aux éleveurs.
- Poursuivre les réflexions en organisant un panel d'éleveurs d'ailleurs (Canada et É.-U.).

**Les prochaines actions qui pourront être réalisées en région afin de poursuivre la réflexion?  
(où, quand, comment, avec qui, etc.)**

- **Bas-Saint-Laurent** : Inviter un consultant de services-conseils à l'hiver 2017. Création d'un bulletin d'information. Projection de 1 ou 2 conférences du Forum lors de l'AGA du syndicat et explorer la possibilité d'organiser des ateliers de réflexion. Réaliser un plan de communication et de lobbying régional et le déployer en 2017.
- **Beauce** : Discussions entre les membres du syndicat.
- **Centre-du-Québec** : Panel d'éleveurs en région, 6 à 8 et utilisation des outils de communication du syndicat (PorcTin et Courriel).
- **Deux Rives** : Rencontrer les députés et présenter les retombées de la production porcine. Explorer la possibilité d'un regroupement de producteurs afin d'assurer l'approvisionnement des abattoirs.
- **Estrie** : Journée Porcine : Focus sur l'avenir de la production. Informer les éleveurs sur tous les modèles d'affaires.
- **Lanaudière-Outaouais-Laurentides** : Rencontre du 24 novembre. Réaliser une réflexion à partir du PPT de M. Morisset (section forces et faiblesses).
- **Mauricie** : Guichet unique en région. Organiser des programmes de stage sur les fermes.
- **Montérégie** : N'a pas eu le temps de traiter la question.

**4. LE BI AU SERVICE DES ÉLEVEURS**

Mme Marie-Eve Tremblay a d'abord rappelé qu'au cours de l'année les Éleveurs ont procédé à l'acquisition d'un logiciel de traitement des données communément appelé le BI pour « Business Intelligence ». Elle a par la suite présenté le rapport de suivi individuel des prévisions de livraisons qui fut développé à l'aide de ce logiciel.

**5. LANCEMENT DU CONCOURS RSO**

Mme Marie-Eve Tremblay a procédé au lancement officiel du concours RSO. Elle précise que cette initiative s'inscrit dans la poursuite de la démarche de responsabilité sociale des Éleveurs de porcs du Québec. Par ce concours, les Éleveurs visent à promouvoir et faire reconnaître les efforts déployés par les éleveurs de porcs, sur une base individuelle, en matière de responsabilité sociale. Les gagnants du concours seront dévoilés lors de l'AGA des Éleveurs, les 8 et 9 juin 2017.

**6. MISE À JOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS DES ÉLEVEURS**

M. Jean Larose a fait un tour d'horizon des différents travaux menés par les Éleveurs de porcs depuis l'AGA de juin 2016. Les sujets traités par M. Larose ont porté sur :

- Les représentations auprès de la FADQ et du MAPAQ pour bonifier la couverture offerte par le modèle ASRA actuel.
- Les démarches menées auprès du gouvernement du Québec en vue d'une sensibilisation à l'importance que l'État mette en place un programme d'appui aux investissements afin de permettre aux entreprises de moderniser leurs installations de production et les adapter aux nouvelles exigences et réalités en matière de bien-être animal, de santé et de biosécurité.
- Les travaux menés avec la FADQ afin de favoriser une meilleure compréhension des besoins et réalités respectifs des éleveurs, des conseillers qui les accompagnent et de la FADQ en matière de financement des entreprises.
- La réflexion en cours quant à la possibilité de mettre en place un fonds fiduciaire.
- La démarche que s'apprêtent à entreprendre les Éleveurs afin de valider la référence de prix utilisée pour la détermination du prix des porcs Qualité Québec.

**7. RÉDUIRE L'INCIDENCE DU SRRP**

M. Raphaël Bertinotti a rappelé l'importance de prendre des actions en vue de réduire l'incidence du SRRP au Québec compte tenu de l'impact généré sur la perte de compétitivité des entreprises. Il a par la suite fait état des différents travaux entrepris par les Éleveurs de concert avec l'ensemble des partenaires afin de convenir des actions à prendre pour réduire l'incidence du SRRP.

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE DES ÉLEVEURS DE PORCS DU QUÉBEC**

Sur motion dûment proposée par M. Simon Deschênes, appuyée par M. Jacques Poulin, il est unanimement résolu de clore l'assemblée générale spéciale (semi-annuelle) des Éleveurs de porcs du Québec, à 12 h 55, le 11 novembre 2016.

---

Jean Larose, directeur général